



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

MAIRIE

DE

CASSAGNE

31260

Tél. et Fax 05 61 97 44 83

AUTORISATION

Objet : Demande de Monsieur Jean-Paul CHINÉ
Projet d'installation d'un assainissement autonome sur la parcelle C 442
PC n° 031 110 10 Y 0006

Je soussigné, Jean CAZABET, Maire de CASSAGNE (Haute-Garonne), déclare autoriser Monsieur Jean-Paul CHINÉ, suite à sa demande en date du 5 décembre 2011, à rejeter les effluents épurés provenant de son installation d'assainissement autonome dans le fossé longeant le chemin de la Gouttère.

Cette autorisation de rejet étant conditionnée par la conformité de l'installation aux normes de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation vaut aussi pour la création d'une traversée de chemin permettant de rejoindre le fossé (coté opposé), à partir du descriptif technique fourni.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Cassagne, le 2 janvier 2012



Le Maire,

Jean CAZABET.